

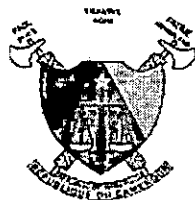
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

SYNCOM BENOUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

BENOUE DIVISION

BENOUE SYNCOM

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N° 01 /AAONR/CD/CIPM/2022 DU 24 MARS 2022

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE NDJAOU LI - BABESSA - PENGOU - BADJENGO LONGUE DE 34 KM AVEC LA CONSTRUCTION DES OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT AINSI QUE LA CONSTRUCTION DE QUELQUES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT, DANS LE CADRE DU PNDP AGROPASTORAL, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

EN PROCEDURE D'URGENCE

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le présent Appel d'Offre a pour objet pour les travaux de Réhabilitation de la piste agricole Ndjaouli - Babessa - Pengou - Badjengo longue de 34 km par la construction des ouvrages de franchissement ainsi que la construction de quelques ouvrages d'assainissement, dans le cadre du PNDP agropastoral, Département de la BENOUE, Région du Nord.

Le présent Appel d'Offres fait suite à la publication de la liste restreinte des entreprises à consulter dans le cadre du marché relatif aux travaux cités plus haut.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent :

Prix	Désignation des travaux
000	PRIX GENERAUX
100	NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS
200	CHAUSSÉE
300	ASSAINISSEMENT-DRAINAGE
400	OUVRAGE D'ART (PONT EN BETON ARME°)
500	SIGNALISATION ET EQUIPEMENTS DE SECURITE
600	MISE EN ŒUVRE DU PGES

3. Visite obligatoire du site

Les entreprises désirant participer au présent Appel à consultation devront se rendre sur le site afin d'apprécier sur leur seule responsabilité, la nature et la difficulté des travaux à exécuter. Cette visite de site est obligatoire. L'attestation de visite de site sera signée par le soumissionnaire sur l'honneur.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables :

MONTANT HORS TAXES	Montant TTC
249 743 806 FCFA	297 819 489 FCFA

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux entreprises suivantes ayant été pré-qualifiées

N°	Entreprises présélectionnées	Pays	Adresse complète
01	Ets ABOU	Cameroun	B.P. GAROUA , Tél. : 699 50 80 80
02	SOCIETE MOBA SARL	Cameroun	B.P. : 310 GAROUA, Tél. : 698424009
03	ETS KESSOUM	Cameroun	BP TEL 699 08 16 88
04	ETS DNB INTERNATIONAL SARL	Cameroun	TEL 699 13 85 33 GAROUA
05	ETS GLOBAL SERVICES SARL	Cameroun	BP TEL 690 96 97 98 MAROUA
06	TTSA SARL	Cameroun	TEL 699 943 272 GAROUA

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par les Fonds du FED PNDP Agropastoral pour le montant hors taxes et BIP/ETAT Fonds de Contre Partie pour le montant TVA de l'exercice 2022.

7. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par des établissements bancaires et organismes financiers agréés par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure en annexe du DAO d'un montant de

Montant TTC
5 950 000 FCFA

et valable pendant trente (30) jours au – delà de la date (limite) de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Président du SYNCOBE les jours ouvrables ou aux numéros de téléphone suivant : (+237) 699 45 55 24 / 691 84 73 81 / 657 79 56 19 ou à la Cellule Régionale de Coordination PNDP NORD, tél. : / 691 84 73 81 / 657 79 56 19 dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au Secrétariat du Président du SYNCOBE les jours ouvrables ou aux numéros de téléphone suivant : (+237) 699 45 55 24 / 691 84 73 81 / 657 79 56 19 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de Cent vingt-cinq mille (125 000) francs CFA, représentant les frais d'acquisition du dossier à la recette du SYNCOBE sis à Garoua.

10. Recevabilité des offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront déclarées irrecevables à l'ouverture. L'offre doit être éditée en sept (07) exemplaires physiques (soit un exemplaire « original » et six « copies ») pour chaque composante : Dossier Administratif », « Offre Technique » et « Offre Financière » accompagnée d'une version « scannée » de la copie originale dans une clé USB et devra nous parvenir sous enveloppes séparées et dûment cachetées, comme suit :

Enveloppe A : « Dossier Administratif »

Enveloppe B : « Offre Technique »

Enveloppe C : « Offre Financière »

10.1. Dossier administratif

Les pièces du dossier administratif requises suivantes doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une des établissements bancaires et organismes financiers agréés par le Ministère chargé des finances entraînera le rejet de l'offre.

10.2. Offre technique

Le Soumissionnaire transmettra à la Commune les documents suivants :

Une méthodologie des travaux ;

Un rapport de visite de site ;

Une liste du personnel de l'entreprise ;

Une liste du matériel de l'entreprise ;

Un CCTP et

Des Commentaires (facultatifs).

10.3. Offre financière

Le Soumissionnaire transmettra à la Commune les documents suivants :

La soumission ;

Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) et
Les sous-détails des prix unitaires.

NB : Un exemplaire original scanné de l'offre constitué du Dossier administratif, de l'Offre technique et de l'Offre financière devra être remis dans une clé USB sous plis fermé.

11. Remise et ouverture des plis

Chaque offre rédigée en français et en sept (07) exemplaires physiques (soit un exemplaire « original » et six « copies » pour chaque composante) accompagnée d'une version « scannée » de la copie originale dans une clé USB, devra parvenir au plus tard le 13 MARS 2022 à 10 heures au Secrétariat du Président du SYNCOBE les jours ouvrables ou aux numéros de téléphone suivant : (+237) 699 45 55 24 / 691 84 73 81 / 657 79 56 19 avec la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°...01.../AONR/CD/CIPM/2022 DU 24 MARS 2022 TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA
PISTE AGRICOLE NDJAOU LI - BABESSA - PENGOU - BADIENGO LONGUE DE 34 KM AVEC
LA CONSTRUCTION DES OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT AINSI QUE LA
CONSTRUCTION DE QUELQUES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT, DANS LE CADRE DU
PNDP AGROPASTORAL, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.**

L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le 13 AVR 2022 à 11 heures, à DEMBO dans la salle de Réunion de la Mairie de DEMBO Tél : (+237) / 691 84 73 81 / 657 79 56 19 par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de DEMBO

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté et ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de 120 (Cent -vingt jours) jours calendaires, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

13. Evaluation et critères d'évaluation

13.1. Evaluation

La CIPM placée auprès de la Commune de DEMBO examinera les offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été produits suivants les exigences du DAO, si elles contiennent les erreurs de calcul et si les soumissions sont d'une façon générale en bon ordre. Les éventuelles erreurs de calcul seront corrigées sur les bases ci-après :

S'il y'a erreur de calcul, le prix total sera corrigé sur la base du prix unitaire ;

S'il y a contradiction entre le prix en lettres et le prix en chiffres, le prix en lettres prévaudra ;

Evaluation et comparaison des offres

La CIPM placée auprès de la Commune de de DEMBO mettra en place une Sous-commission qui évaluera et comparera les offres dont elle aura préalablement jugé qu'elles répondent de façon substantielle aux conditions du présent appel d'offres. Cette évaluation exclura et ne tiendra pas compte de toute clause de variation des prix insérée dans la soumission.

L'évaluation des offres se fera en deux étapes :

- * l'évaluation technique et
- * l'évaluation financière.

13.2. Critères d'évaluation

Il s'agit des critères éliminatoires et des critères d'évaluation technique des soumissionnaires

13.2.1 Critères éliminatoires

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission établie suivant le modèle joint ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non présentation du rapport de visite de site ;
- Non-respect d'au moins 70 % des critères d'évaluation ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié

13.2.2 Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- La Présentation générale de l'offre ;
- La Note méthodologique ;
- Le planning d'exécution des travaux signé ;
- Le planning d'approvisionnement signé ;

Les Moyens en personnel de l'entreprise ;

Les Moyens en matériels et en équipements ;

Le CCTP.

14. Mode de passation

Une entreprise sera choisie par la procédure d'un appel d'offres national restreint décrite dans le présent DAO.

15. Attribution

L'autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été jugée conforme pour l'essentiel et évaluée la moins disante, en incluant le cas échéant les rabais proposés. Les prestataires ne pourront pas se voir attribuer plus de deux (02) chantiers quel que soit la nature.

NB : Avant l'attribution du marché, les dossiers de sélection seront soumis au PNDP pour Avis de Non objection.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour l'ouverture des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général du SYNCOBE les jours ouvrables ou aux numéros de téléphone suivant ~~(+237) 691 84 73 81 / 657 79 56 19~~ ou à la Cellule Régionale de Coordination PNDP NORD, tél. : +237 691 84 73 81 / 657 79 56 19

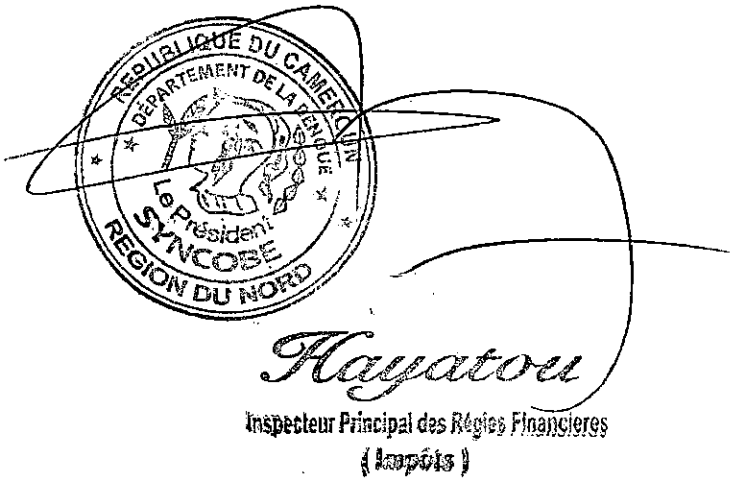
Fait à Garoua, le 24 MARS 2022

Le PRESIDENT

(Autorité Contractante)

Ampliations :

- PREFET/BENOUE
- PNDP-NORD
- ARMP pour publication au JDM
- DDMAP/BENOUE
- CIPM/BENOUE
- AFFICHAGE
- CHRONO



Hayatou
Inspecteur Principal des Régies Financières
(Impôts)